

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,
Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le *Journal de Roubaix* paraissent le Samedi dans le *Journal d'Annonces* qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 21 Janvier.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle : Nominations : de maires et d'adjoints dans les départements ; — de courtiers de marchandises.

Liste de personnes à qui le ministre de la marine a décerné des récompenses pour leur dévouement en Algérie et aux colonies.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le *Moniteur* a publié avant-hier le décret impérial portant promulgation de la convention relative aux chemins de fer internationaux, conclue le 23 novembre dernier entre la France et la Sardaigne.

Le décret s'occupe également du règlement concernant le service international, relativement aux convois de marchandises.

Toutes marchandises placées dans des wagons à coulisses dûment fermés à l'aide de plombs ou cadenas, seront dispensés de la visite par la douane aux bureaux-frontières respectifs, soit à la sortie, tant de nuit que de jour, sous les réserves et moyennant les conditions et formalités suivantes :

Provisoirement, cette dispense ne s'applique qu'aux wagons destinés pour l'une ou l'autre des localités ci-après :

En France : Lille, Valenciennes, Jeumont, Feignies, Metz, Forbach, Wissembourg, Strasbourg, Mulhouse, Saint-Louis, Bellegarde, Caloz, Marseille, Cette, Bayonne, Bordeaux, Nantes, Saint-Nizaire, Rouen, le Havre, Dieppe, Calais, Boulogne, Dunkerque et Paris.

Tout colis pesant moins de vingt-cinq kilogrammes ne pourra être admis que dans un wagon à coulisses.

Chaque administration des douanes respectera les plombs et cadenas apposés par celle de l'autre Etat, après s'être assurée qu'ils présentent toutes les conditions voulues, et sauf à les compléter, s'il y a lieu. Si cette formalité n'a pas été remplie, les wagons devront, avant le

passage d'un territoire sur l'autre, être fermés ou bûchés de telle sorte qu'il n'y ait plus qu'à y apposer le plomb ou cadenas après reconnaissance du bon conditionnement : les plombs présenteront l'indication du bureau où ils auront été apposés.

Chaque convoi sera accompagné d'une feuille de route distincte, par lieu de destination, et d'un modèle uniforme pour les deux Etats.

Chaque convoi sera placé sous l'escorte non interrompue d'employés des douanes, sans autres frais, pour les administrations des chemins de fer, que l'obligation de les placer, soit à l'aller, soit au retour, dans les convois, aussi près que possible des wagons de marchandises.

La faculté accordée aux convois de marchandises de franchir la frontière pendant la nuit et les jours des dimanches et fêtes est étendue aux convois des voyageurs. Les bagages non visités au bureau-frontière seront accompagnés d'une feuille de route et d'un document de douane. Ils seront placés dans des wagons fermés avec plombs ou cadenas, sous l'escorte d'employés des douanes, et seront visités au bureau de douane de destination. Les voyageurs ne pourront conserver avec eux, dans les voitures, aucun colis contenant des marchandises soumises au droit ou prohibées.

Le décret rapportant le texte des conventions stipulées, termine en déclarant qu'il est bien entendu que, par les présentes dispositions, il n'est dérogé en rien aux lois de chaque pays, en ce qui concerne les pénalités encourues dans les cas de fraude ou de contravention, pas plus qu'à celles qui ont prononcé les prohibitions ou des restrictions en matière d'importation, d'exportation ou de transit, et qu'il reste libre à l'administration des douanes dans chaque pays de faire procéder à la vérification des marchandises et aux autres formalités, soit au bureau-frontière, soit à la sortie par les ports, s'il existait de graves soupçons de fraude.

Dans le cas où l'une des parties contractantes voudrait faire cesser les effets des dispositions, elle devrait en prévenir l'autre au moins six mois à l'avance.

On sait qu'en vertu de la législation générale, 1^o nul voyageur français ne peut sortir du territoire de l'empire sans être pourvu d'un passeport à l'étranger; 2^o nul voyageur étranger n'est admis en France sans être muni d'un passeport délivré par l'autorité compétente de son pays, et visé, pour chaque voyage, par un agent diplomatique ou consulaire français.

Sur un grand nombre de points de nos frontières d'Espagne, d'Italie, de Suisse, d'Allemagne et de Belgique, le passeport à l'étranger n'est point exigé des habitants des villes frontalières, qui se trouvent en rapports fréquents de famille ou d'affaires avec le pays limitrophe, et qui sont connus des autorités de police. Ces facilités locales s'étendent aux étrangers limitrophes. Ceux-ci peuvent également être admis en France sans passeports réguliers.

Aux termes de la loi, les passeports à l'étranger ne devraient être délivrés que par les préfets. Afin de faciliter la remise des titres de voyage et d'épargner à nos nationaux des retards et des déplacements souvent coûteux, le ministre de l'intérieur a, par une décision du 22 octobre, conféré, jusqu'à nouvel ordre, aux sous-préfets en résidence dans les ports et dans les villes frontalières, la faculté de délivrer des passeports.

Les communications entre la France et la Grande-Bretagne ont été l'objet de faveurs spéciales. En vertu d'une décision du 20 novembre 1858, les plus larges facilités ont été accordées pour les habitants du littoral anglais ou français qui circulent sans cesse d'un pays à l'autre au moyen des lignes régulières de paquebots. En outre, les Français qui désirent ne faire qu'une courte excursion en Angleterre, peuvent s'embarquer avec un simple passeport à l'intérieur, du prix de 2 fr., délivré ou visé par l'autorité préfectorale, au lieu d'être astreints au passeport à l'étranger dont le coût est de 10 francs. C'est une grande économie de temps et de dépense.

A dater du 24 janvier, les bureaux et caisses de la succursale de la Banque, à Lille, seront transférés rue Royale, 69.

La Compagnie du Nord dépensera pendant la campagne de 1859, 15 millions pour le chemin de fer de Namur à Dinan.

Cette Compagnie s'occupera, en outre, de travaux de Paris à Soissons, de Senlis à Chantilly, et d'Hazebrouck à Arras.

Le relevé de la mercuriale du marché au blé de Lille de mercredi dernier a constaté une augmentation notable dans l'approvisionnement relativement aux trois marchés précédents. On a vendu 3,030 hectolitres. La mercuriale combinée sur les dix marchés du rayon a constaté une baisse légère sur le blé 29 c., de diminution au sac de fleur.

Le pain blanc a été fixé à 28 c., le kilog., et le bis à 23 c.

Le nommé Le Goffe, accusé de désertion à l'ennemi devant Sébastopol et de trahison, arrêté à Marseille sur un paquebot russe, où il servait en qualité de chauffeur, et conduit à Lille pour y être jugé, comparaitra lundi prochain devant le 1^{er} conseil de guerre de la 3^e division militaire, séant à la Citadelle.

Le tribunal a rendu mercredi son jugement dans l'affaire en contrefaçon d'une peigneuse mécanique, intentée par MM. Lister et Holden à MM. Duriez frères, de Roubaix.

Le jugement, se fondant sur ce que le brevet de MM. Lister et Holden est tombé dans le domaine public, les a déboutés de leur demande et a renvoyé MM. Duriez frères des poursuites, sans frais.

On nous annonce l'arrivée très prochaine, en notre ville, de M. De Krausse, l'habile artiste dont tous les journaux de Lille ont fait l'éloge à juste titre.

L'exposition d'objets d'art et de fantaisie, en verre filé, obtiendra certainement à Roubaix, comme partout ailleurs, un véritable succès de curiosité.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 22 JANVIER 1859.

N° 19.

LA MANSARDE

Suite. — Voir notre dernier numéro.

Il se fit alors dans mon cœur une nuit complète. Je rougis presque d'avouer que tels étaient ma faiblesse et mon abattement que je me sentais indigne de moi-même. Mais tout à son temps, même la douleur.

Des mois s'écoulaient. Je commençai à renaitre par degrés, et je puisai une nouvelle vie dans les occupations actives et variées que le printemps m'apporta. Dieu soit loué de ce que le travail est, non-seulement un plaisir, mais encore un besoin, de ce qu'il est tout pour moi ! Grâce à toi, frère, j'ai conçu une nouvelle passion : je suis devenu ambitieux ! Je me suis proposé d'acquiescer par mon activité, ma probité et l'emploi du peu de forces que je possède, une place honorable dans la société et d'acquiescer la richesse, afin de pouvoir montrer un jour à Marie que le sort que je lui offrais méritait de ne pas être rejeté avec mépris. Je me surpris parfois bercé par des rêves que je ne puis approuver entièrement, mais qui néanmoins m'ex-

citent à poursuivre sans relâche le but que je me suis proposé.

Je t'écris cette lettre de Quillinge, village des plus riants, où j'ai planté mes tentes pour le moment. Il n'est pas bien éloigné de Malkolmsnæs ; mais la distance est encore trop grande pour moi, puisque je n'ai pas besoin de la parcourir.

Il faudra bien que ma lettre attende jusqu'au prochain courrier, car mon hôte le député vient m'interrompre pour m'emmener visiter une tourbière dans la forêt.

Je l'ai revue — j'ai revu Marie !

Je l'ai rencontrée se promenant à cheval, avec des personnes du cercle dont je te parlais au commencement de ma lettre. Impossible de te décrire ce que j'éprouvai en la voyant si belle, plus belle que jamais, — mais en même temps sur une voie si fautive. Je ne sais où j'ai pué le courage de lui tenir un langage tout à fait opportun en cette circonstance. Je lui ai parlé avec la familiarité d'une ancienne connaissance. Je crois aussi que ma contenance a produit bon effet, et j'ai été heureux de penser que mon calme lui rendait le sien.

Lui, Wallden, à qui il était réservé de cueillir ma douce et charmante fleur ! — Oh ! il faut un grand effort pour souffrir un homme comme celui-là. C'est plus qu'une épreuve de lui témoigner cette politesse d'usage entre les gens bien élevés ! — il me pressa d'aller les voir à Malkolmsnæs, d'une manière arrogante, sotté même, mais avec tant de persistance que je fus enfin obligé de céder. Dimanche — songe donc, dimanche — je reverrai Marie chez elle, Marie épouse et maîtresse de maison.

Dimanche soir.

Je ne puis, je ne dois pas écrire ce soir. Ma raison cède au puissant orage de la passion. Des combats tout à fait étranges, tout à fait inconnus à mon cœur, commencent à porter le désordre dans mon âme, à assombrir mon esprit.

Et qu'est-ce donc que tout cela ? N'aimais-je pas déjà auparavant ; n'avais-je pas dès lors une idée aussi nette, aussi grande de la puissance de l'amour ? Ah ! je ne puis m'empêcher de sourire de pitié de moi-même ; le bandeau est tombé de mes yeux. J'ai été heureux tant que je n'ai fait qu'aimer ; maintenant je suis malheureux, égaré, anéanti, parce que le sentiment que j'éprouve est plus que de l'amour, parce que mon cœur est embrasé, et que je suis dévoré du supplice qui vient de l'enfer même.

Cette femme qui m'aime, qui n'aime que moi seul, où pousse-t-elle la hardiesse de se laisser caresser à mes yeux par l'homme qu'elle doit abhorrer ? Où prend-elle ce sourire et cet air de tendresse et d'abandon avec lesquels elle répond à ses fûdes assiduités ? D'où viennent ces éclairs qui ne traversent que l'espace de quelques pas, et qui ne tombent que sur moi — ces éclairs qui allument un incendie que personne ne peut éteindre ! Le sait-elle ? — Non, elle ne le sait pas ; — car, tremblant comme un voleur pris sur le fait, son œil cherche aussitôt un autre objet, et ses lèvres se meuvent avec autant de rapidité, de vivacité, que si elle craignait que la matière ne manquât à la conversation.

Il est insupportable, cet homme ! il ne peut vivre sans le jeu. Ce soir aus-i, il a fallu recourir à cette distraction ; mais je m'en suis dispensé.

Marie allait et venait. La société ne se composait que de quelques messieurs. Elle me parla peu, mais toujours avec une aisance et une franchise qui m'embarrassaient. Elle causa d'autant plus avec les autres.

Wallden eut du malheur toute la soirée, ce qui exerça visiblement une fâcheuse influence sur son humeur, et deux ou trois regards suppliants, que Marie lui lança par-dessus la table et qui ne furent remarqués que de moi seul, portèrent son irritation au comble.

A neuf heures et demie, on annonça que le souper était servi.

N'est-ce pas une demi-heure trop tôt ? demanda Wallden en jetant à sa femme un coup d'œil auquel j'aurais volontiers répondu par un souflet.

— Nous avons des hôtes qui désireraient partir, » répondit-elle tranquillement.

L'usage était sans doute de cesser la partie à l'heure du souper, car Wallden dit d'un ton impératif : « Messieurs, nous continuerons après le repas ; j'espère prendre alors ma revanche. »

Marie rougit ; mais je la vis pâlir lorsque Wallden, se levant de table, dit, avec une gaité infernale : « Veuillez reprendre vos places, messieurs. Ma femme, ma petite souveraine, a bien voulu modifier pour ce soir nos lois domestiques, en nous permettant de continuer notre partie. »

Je me retirai. Il me sembla que Marie pouvait à peine se tenir debout lorsque je m'approchai d'elle. Oh ! je reconnus bien là cette femme si fière : on l'avait bravée en ma présence !... Il ne m'échappa point que son cœur se gonflait. Les autres visiteurs étaient partis avant moi. Par politesse, ou par un autre motif, Marie m'accompagna jusqu'à la porte du salon.